

Lancement du projet entrepreneuriat des Etudiants de l'USSGB : De l'excellence à l'employabilité

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021

983

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Économie

Alouseini SANOU

Les bons points du ministre Sanou



Situation du convoi militaire français :
Le gouvernement burkinabé peine à convaincre



Nouvelle Unité Antiterroriste : La police dénonce son exclusion



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

24 Nov. 2021

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

1 229

Nouveaux cas confirmés

48

Nouveaux guéris

26

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

68 malades hospitalisés dans les structures de prise en charge dont
14 cas graves en soins intensifs
402 suivis à domicile

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

17 144

Guéris

15 070

Décès

601

dont 907 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.11



P.16



P.25



/ Une /

Économie : Les bons points du ministre Sanou

P.4

/ Brèves /

Après Bakary Togola mardi : Ses onze coaccusés ont commencé à comparaître
Commune Urbaine de Nioro : Des irrégularités financières s'élevant à 8 992 728 FCFA décelées entre 2018 et 2021
Session extraordinaire de la Cour d'Assises : Bakary Togola indexe Boubou Cissé et justifie comment il a été floué lors de la campagne d'IBK
Report des ANR : Une décision diversement appréciée par la classe politique
CEDEAO et UA : L'exemple Thaïlandais

P.11

P.11

P.12

P.12

P.13

/ Actualité /

Nouvelle Unité Antiterroriste : La police dénonce son exclusion
3eme Edition du féminisa : Booster la création d'entreprise au Mali
Lancement du projet entrepreneuriat des Etudiants de l'USSGB : De l'excellence à l'employabilité
Dans le Sahel : Terroriste ne veut pas forcément dire Terroriste !
Mali : Une délégation Suédoise de haut niveau en visite à Gao pour encourager les efforts de la MINUSMA dans la région
Subvention des produits de grande consommation : Ce qu'il faut comprendre
Lutte contre la cybercriminalité : Le ministre Kassogué invite les autres procureurs à emboîter le pas du Parquet de la Commune IV

P.15

P.16

P.18

P.19

P.21

P.22

P.24

/ Politique /

Pour qui pipe la CEDEAO ? Répond-t-elle aux aspirations de ses pays membres ?
Réinventer l'école de la République : La solution salutaire à la récurrence des crises multidimensionnelles !

P.25

P.27

/ Culture & société /

Sauvegarder le patrimoine culturel de Tombouctou : Le cri de cœur de l'écrivain, chercheur, notable, Sane Chirfi Alpha

P.29

/ International /

Situation du convoi militaire français : Le gouvernement burkinabé peine à convaincre
Interpol : Le Général Emirien al-Raisi, accusé de torture, élu président
Violence basée le genre en RCI : Plus de 400 Abidjanaises tuées par leur conjoint en 2020, selon une ONG ivoirienne

P.30

P.31

P.32

P.33

/ Sport /

Ligue des champions UEFA : Salah et Haller toujours plus haut

P.33

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié [Bamako – Mali]

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Karamoko B. Keïta, Moctar Sow, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :**



Alousséni SANOU

Ministre de l'Economie et des Finances

Économie Les bons points du ministre Sanou

Malgré la situation difficile que traverse notre pays, l'exécution du budget de l'Etat a été marquée par un déficit de 127,86 milliards FCFA en fin septembre 2021, contre un déficit de 225,31 milliards FCFA en fin septembre 2020, soit une forte réduction de 76,22% en glissement annuel, selon les chiffres officiels. De bons points donc le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni Sanou !

Cette évolution est due à une progression plus importante des recettes (+15,08% à 1 363,88 milliards FCFA) par rapport aux dépenses pu-

bliques (+10,87% à 1 486,89 milliards FCFA). Cela a été rendu possible grâce à la bonne orientation des recettes essentiellement imprimée par les recettes fiscales qui se sont accrues de +17,44% pour atteindre 1 297,17 milliards FCFA au 3ème trimestre 2021, contre 1 104,52 milliards FCFA à la même période de l'année précédente.

S'agissant des dépenses, leur accroissement est en lien avec la hausse de +16,8% à 1 104,88 milliards FCFA des dépenses courantes, en dépit de la baisse de 2,7% à 382 milliards FCFA des dépenses d'investissement. De

même, les dépenses consacrées au paiement du service de la dette ont progressé de +48,41% pour s'établir à 385,62 milliards FCFA. Pour financer ce déficit, l'Etat malien a mobilisé 784,8 milliards FCFA sur la période via l'émission de titres publics sur le marché monétaire et financier régional.

Ce qui ne surprend guère, le ministre Alousséni Sanou étant un chevronné qui a une trentaine d'années d'expériences professionnelles dans le domaine bancaire et financier assortie de deux ans d'expérience dans l'évaluation économique des sociétés d'Etat. Il a notamment été Directeur Financier et Comptable de la BND, Chef de service Trésorerie et Opérations Internationales à la BND-Mali et Contrôleur de Gestion à la BND-Mali.

Expert assistant chargé de l'évaluation de l'Union Laitière de Bamako (ULB - Mali-lait) et de l'Organisation de l'Aménagement de la Production Forestière (OAPF) dans le cadre du

Programme d'Ajustement Structurel Renforcé (PASR) de la Banque Mondiale pour le Mali, Alousséni Sanou a été Membre du comité de suivi du passage au nouveau plan comptable bancaire de la BCEAO et Co-responsable de la mise en place de SWIFT à la BND-Mali.

En octobre dernier, en marge des assemblées annuelles virtuelles 2021 du FMI et de la Banque Mondiale, le ministre Sanou avait rappelé les priorités du gouvernement tout en insistant sur la volonté ferme du gouvernement à poursuivre les programmes et projets engagés au Mali avec la Banque Mondiale. Il avait en outre exprimé les avancées enregistrées en matière de consolidation du cadre macroéconomique, avec un taux de croissance à 4% en 2021 (1% en 2020), les efforts en matière de lutte contre la pandémie du Covid-19 et de relance économique ainsi que les actions liées à la baisse des prix des denrées de premières nécessités.

Le Vice-président de la Banque Mondiale avait alors salué l'action du ministre Sanou à poursuivre les programmes et des projets de la Banque déjà en cours au Mali et insisté sur les réformes à mettre en place afin d'éviter les crises successives que le Mali connaît depuis un certain temps.

Le Vice-président de la Banque Mondiale avait



également saisi l'occasion pour féliciter les autorités maliennes pour la mise en œuvre des mesures de relance économique et de soutien aux populations vulnérables, avant de réitérer l'accompagnement de la Banque Mondiale aux efforts de développement du Mali. Il s'était

aussi félicité des avancées observées sur le terrain lors de sa visite au Mali, quelques semaines plutôt.

■ Yama DIALLO



■ Primature du Mali



Conseil de Cabinet: vers la création d'universités à Gao, Sikasso et Tombouctou
Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, M.Choguel Kokalla Maïga a présidé, ce jeudi 25 novembre 2021, une réunion du Conseil de Cabinet réunissant les membres du Gouvernement.
Au menu des échanges, l'examen des avant-projets de loi créant des universités dans les villes de Gao, Sikasso et Tombouctou.
CCRP/Primature



■ Vive Les Aigles du Mali



AL-HILAL remporte sa quatrième Ligue des Champions d'Asie !
Al Hilal a battu les coréens de Pohang Steelers ce mardi, sur le score de 2-0 en finale de la Ligue des Champions asiatique.
Au stade du Roi Fahd à Riyadh, les saoudiens ont pris la finale du bon bout grâce à un but dès les premières secondes de Nasser Al Dawssari avant que le colosse attaquant malien, Moussa Marega scelle le score à la 65ème minute en inscrivant le second but.
FÉLICITATIONS MAREGOAL !



■ NIANG TV



"Le Mali vit à peu près sous tutelle. Il y a 20 à 30 mille soldats étrangers (Barkhane, Force Takuba de l'UE ...)", soutient Nohoum Sarr
"Le Mali vit à peu près sous tutelle. Il y a 20 à 30 mille soldats étrangers (Barkhane, Force Takuba de l'UE ...). Malgré leur présence, la situation sécuritaire n'a pas connu d'amélioration conséquente. Ce qui a poussé les autorités à adopter une nouvelle stratégie consistant à compter sur leurs propres forces."



■ Radio Guintan



La ville de Bandiagara sous couverture aérienne depuis quelques heures.
Une attaque est en cours.
Bandiagara: Ce jour 24 novembre des sources locales parlent d'enlèvement de bétail d'un boucher de la ville de Bandiagara non loin de la banque à l'entrée de la ville.
Le bilan provisoire fait état d'un mort et d'un blessé ainsi que des boutiques incendiées.
Le mort selon des témoins serait le blessé.



■ Gandhi MÉDIA - GM



Transition: Vers la création des universités de Gao, Sikasso et Tombouctou



■ Casimir Apiè Sangala

Dans la vie c'est comme ça. Tout finit par finir, le meilleur comme le pire. A bi ban.



Actus APEJ Mopti

20 jeunes placés en apprentissage en plomberie sanitaire, installation et maintenance de kits solaires

Démarrage ce jour 25 novembre 2021 de la Formation par Apprentissage de 20 jeunes en plomberie sanitaire et l'installation et maintenance des kits solaires initiée par l'APEJ en collaboration la chambre des métiers de Mopti.

C'est la salle de conférence du Conseil régional de Mopti qui a abrité le lancement de cette activité pilote d'un produit important de l'APEJ basée sur la méthodologie du tutorat et qui consiste à placer des jeunes auprès des entreprises artisanales pour apprendre un métier porteur.

L'objectif visé par cette formation est de favoriser l'insertion socio professionnelle des jeunes apprenants. Cette activité qui était placée sous la présidence du Conseil régional de Mopti a été une occasion pour son représentant de saluer les nombreuses interventions de l'APEJ au profit des jeunes de la région de Mopti et a exhorté les jeunes à plus de persévérance. Selon lui, les deux corps de métiers dont bénéficieront les jeunes à savoir la plomberie sanitaire, l'installation et la maintenance des kits solaires font partis des métiers porteurs de la région.

Quant au Coordonnateur régional de l'APEJ, il a rappelé que l'une des missions confiée à l'APEJ est de créer des opportunités d'emploi au profit des jeunes en leur offrant des formations de qualité, des compétences en vue de les aider à s'insérer dans la vie active.

Ce qui signifie pour nous, de lutter contre le chômage dans un premier temps, et dans un second de lutter contre la pauvreté. Et c'est ce qui explique les différentes activités organisées par l'APEJ auxquelles nos partenaires sont associés et dont les plus Hautes Autorités marquent leur disponibilité pour nous accompagner. Jeunes, investissons pour votre emploi !



■ Florence Parly



Je viens de signer l'accord d'acquisition du Rafale par la Croatie dans le cadre du déplacement du Président de la République à Zagreb. Un acte fort pour l'Europe de la défense. La Croatie est le 3e pays européen à s'équiper du Rafale



■ Sambou Sissoko



Alléluia ! Alléluia ! Alléluia !

Louez le Seigneur pour qu'il continue de donner plus d'inspirations au jeune artiste Malien de 32 ans originaire de Kayes qui vient de remporter 5 trophées aux All Africa Music Awards (Afrima Awards) de cette année qui s'est déroulé du 12 au 21 novembre à Lagos au Nigéria. Une véritable razzia ! Les Afrima Awards récompensent et célèbrent les œuvres musicales, les talents et la créativité autour du continent africain tout en pro-

mouvant le patrimoine culturel africain.

Rappelons qu'Ibrahim Sissoko a.k.a IBA ONE était nominé dans cinq catégories :

- 1- meilleur artiste masculin de l'Afrique de l'Ouest,
- 2- meilleur album de l'année,
- 3- meilleur artiste Pop solo ou de groupe de l'année,
- 4- meilleur artiste masculin inspiration de l'année
- 5- et meilleur auteur compositeur de l'année.

PS : Il y a une semaine, Iba One a également reçu le trophée de meilleur artiste de l'Afrique de l'Ouest au Prix des musiques urbaines (Primud) 2021.



■ Gouvernorat de la Région de Kayes

#RESTITUTION_DE_LA_RENCONTRE_DE_BAMAKO

Le Gouverneur de la Région, le Col Moussa SOUMARÉ a convié cet après l'ensemble des autorités coutumières et traditionnelles de la Région. L'objectif est très clair : la restitution des rencontres avec le Premier Ministre Dr Choguel Kokala Maïga et le Président de la transition, le Col Assimi GOÏTA, avec les légittimés traditionnels les 11 et 12 novembre derniers à Bamako. La Région de Kayes a été représentée par trois (3) chefs de Villages(Bafoulabe, Yelimané et Kayes).

Selon leur compte rendu, ils ont souligné l'insécurité grandissante au Mali et la Région de Kayes ne fait pas exception. Ensuite, les légittimés traditionnels de Kayes ont formulé des doléances qui sont entre autres les assignations des chefs de villages, le retour à la source...

Ainsi, les représentants de la Région ont renouvelé leurs soutiens à la transition.

Ils ont souhaité également et insisté sur la prolongation de la transition. Et cela, jusqu'à la stabilité totale du pays avant d'organiser les élections.



Le Gouverneur, dans son allocution a félicité et remercié les missionnaires qui ont bien voulu porter la voix de toute la Région. Après la rencontre avec les légittimés à Bamako, le 11 novembre est désormais dédié aux chefs de villages.



■ Wassa TV

Transition : Vers la création des universités de Gao, Sikasso et Tombouctou



■ Aguibou Bouare

HONTE À CEUX QUI VIOLENT CELLES QUI DONNENT LA VIE ET À QUI ILS DOIVENT LEUR VIE. STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES !



■ Housseyne Ag Issa

#Sahel #Niger #Tahoua Un combat hier soir entre un groupe d'autodéfense à #Tilia et des hommes armés présumé combattant de #Daesh, au cours des affrontements pas moins de 25 combattants de l'Etat islamique ont été tués et d'autres blessés tandis que 4 personnes ont été tuées et 7 blessées parmi le groupe d'autodéfense de #Tilia. Selon ce qui a été rapporté par des sources locales.



■ Wassim Nasr

#AQPA discussion imaginaire ~4m sous forme de poème entre le notoire Abou Hajer al-Hadrami (tué à Mukalla en 2015) et sa mère, à part l'aspect littérature jihadiste, une attaque contre les religieux loyaux à #ArabieSaoudite & #Qatar qu'il qualifie de «cheikhs des Marines [US]»



■ Cellou Dalein Diallo



Le 25 Novembre est célébré chaque année comme la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Le thème retenu cette année par les NU est « Oranger le monde, mettre fin dès maintenant à la violence à l'égard des femmes ».



■ Abdoul MBAYE



@Macky_Sall change la Constitution du Sénégal pour la cinquième fois en 9 ans. Il a assurément foi en la Constitution du Sénégal !(Blinken dixit). Nos amis étrangers ne voient assurément pas ce que nous vivons. Où mène-t-il notre Sénégal ?

■ Macky Sall



Avec le Président Félix Tshisekedi, Président en exercice de l'#UA, nous avons évoqué les questions liées à la marche du continent et avons une parfaite convergence de vues. Nous avons également réitéré notre volonté de renforcer la coopération entre le Sénégal et la RDC.



■ Demba Diop



Je suis arrivé à la conclusion que le système est biaisé. Quand tu travailles longtemps dans

nos Pays après une expérience à l'étranger, tu finis par douter de toi. Le système favorise les cancre et fragilise les plus intelligents au point où ils se croient bêtes. #CroyezEnVous!

■ Colonel Assimi GOITA



J'ai eu le plaisir de recevoir une délégation du Conseil économique, social et culturel du , conduite par @MalamLairou. Le et le ont une longue tradition de relations amicales fondées sur le respect mutuel. Je me réjouis à l'idée de travailler au renforcement de ces liens.



■ Benedicte K. Dosso



J'ai la nausée! Si les faits décrits sur les dé-tournements au FER sont avérés. Ni les auteurs ni leur descendance ne l'emporteront au Paradis. Dépitée que de jeunes donneurs de leçons sur les réseaux sociaux aient été complices de ce massacre économique



STUDIO D'ENREGISTREMENT - PRODUCTION D'ARTISTES
INGENIEURIE DE SON



CREATED LABEL
TEMPLE OF MUSIC

SEBENIKORO
+223 93 34 98 73



Après Bakary Togola mardi : Ses onze coaccusés ont commencé à comparaître



Après l'extraction du principal inculpé, l'ex-président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), Bakary Togola, à la barre, le mardi 23 novembre dernier, ses onze coaccusés pour « atteinte aux biens publics et complicité » ont commencé à comparaître, hier, devant la Cour d'Assises spéciale.

A la barre, quatre sur les onze coaccusés poursuivis pour les crimes « d'atteinte aux biens publics, faux et usage de faux, détournement frauduleux, de malversations et de complicité » ont tenté, hier mercredi, de convaincre la Cour d'Assises spéciale consacrée aux crimes économiques et financiers sur des faits qui leur sont reprochés.

Soloba Mady Keïta, le président de la Fédération Régionale des Producteurs de Coton de Kita, de 2013 à 2019, a été le premier à comparaître, il est poursuivi pour « atteinte aux biens publics par soustraction frauduleuse, faux et usage de faux, détournement frauduleux et autres malversations », notamment en disposant à « des fins personnelles, de la somme de 314.428.512 FCFA, au préjudice de la structure qu'il préside ». Il sera suivi du Trésorier général de la Confédération des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton du Mali, M'Pié Doumbia, du président de la Fédération Régionale des Producteurs de Coton de Fana-OHVN, Seydou Coulibaly et du Comptable à la Fédération Régionale des Producteurs de Coton de Kita, Mady Keïta, tous accusés de complicité aux faits reprochés à Bakary Togola.

Par ailleurs, le nommé Drissa Traoré, président de la Fédération Régionale des Producteurs de Coton de Sikasso, de 2013 à 2019, inculpé pour « atteinte aux biens publics par soustraction frauduleuse, faux et usage de faux, détournement frauduleux et autres malversations », à « des fins personnelles, de la somme de 94.239.735F CFA, au préjudice de la dite structure », sera devant la Cour d'Assises spéciale, ce jeudi 25 novembre, au matin.

Aussi, d'autres coaccusés de « complicité » aux faits reprochés à l'ancien président de l'APCAM et ex-président du Conseil d'Administration de la CS-CPCM, feront également leurs comparutions. Il s'agit de Djiguiba dit Ampha Coulibaly, Tiassé Coulibaly, Alou Dembélé, Mamadou Fomba, Dialla Moussa Dembélé et Bréhima Coulibaly.

Rappelons que les travaux reprendront ce jeudi matin, après des débats houleux autour de la provenance de certains documents comptables et de pièces à conviction.

Daouda SANGARE / Source : l'Indépendant

Commune Urbaine de Nioro : Des irrégularités financières s'élevant à 8 992 728 FCFA décelées entre 2018 et 2021



A présente vérification financière du Bureau du Vérificateur Général a pour objet la gestion de la Commune Urbaine de Nioro au titre des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021 (31 mars). Elle a pour objectif de s'assurer de la régularité et de la sincérité des opérations de recettes et de dépenses. Les travaux ont concerné les dépenses de fonctionnement, d'investissement ainsi que les recettes.

Irrégularités administratives :

Pour les irrégularités administratives relevant des dysfonctionnements du contrôle interne, le Vérificateur Général a formulé des recommandations. Le Maire de la Commune Urbaine de Nioro doit mettre en place un fichier-fournisseurs conformément à la réglementation en vigueur ; élaborer et soumettre les plans prévisionnels annuels de passation des marchés à l'adoption du Conseil communal et à l'approbation de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public au plus tard le 30 septembre de l'année précédant l'année budgétaire concernée ; établir une liste restreinte de bureaux d'études qualifiés pour le choix des prestataires intellectuels ; veiller à la tenue du registre d'enregistrement des offres ; veiller au respect des modalités de clôture des registres d'actes d'état civil ; appliquer la procédure de pénalité de retard aux marchés exécutés lorsque requis. Le Conseil communal doit saisir les commissions de travail sur les questions d'intérêt communal et veiller à leur fonctionnement conformément à la réglementation en vigueur. Quant au Régisseur de recettes et le Régisseur d'avances, ils doivent constituer la caution alors que le Comptable – matières Adjoint doit tenir l'ensemble des documents de la comptabilité-matières et – procéder à la codification des matières.

Irrégularités financières :

Le montant total des irrégularités financières, ci-dessous, s'élève à 8 992 728 FCFA.

TRANSMISSION ET DENONCIATION DE FAITS PAR LE VERIFICATEUR GENERAL AU PRESIDENT DE LA SECTION DES COMPTES DE LA COUR SUPREME ET AU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE KAYES CHARGE DU POLE ECONOMIQUE ET FINANCIER RELATIVEMENT au paiement de salaires indus pour un montant total de 8 992 728 FCFA.

Source : Le Pays

Session extraordinaire de la Cour d'Assises : Bakary Togola indexe Boubou Cissé et justifie comment il a été floué lors de la campagne d'IBK



A la barre, il a indexé l'ex-premier ministre Boubou Cissé. « En dehors de mes agents, j'ai été trahi par Boubou Cissé, simplement parce que j'ai refusé de signer un papier concernant la montée du prix d'engrais.

Cela étant fait, Boubou m'a dit ceci : "tu vas voir". Et quelques jours plus tard, explique Bakary Togola, j'ai été interpellé au Pôle économique et financier ». Pour l'occasion, un conseiller de la cour a posé cette question à M. Togola : « Quels sont les montants versés à votre niveau, de 2013 à 2019 ? ». « 11.718.548.490 F CFA, dont 1 milliard 500 millions n'ont pas été versés », a-t-il répondu, renchérissant qu'il a du mal à s'exprimer devant la cour, par le fait que Raymond, son coordinateur censé être imprégné de tout ce qui s'est passé, est malheureusement décédé. À cette occasion, le président de la cour s'est également penché sur la campagne présidentielle d'IBK, en 2018. « Lors de l'ouverture de la campagne d'IBK, un carton rempli de papiers signés par Bakary Togola est sorti pour louer des véhicules, assurer les perdièmes et les frais de carburants pour l'organisation de la campagne », évoque le président de la cour. Et Bakary Togola de répondre : « Je suis illettré, je ne faisais que signer seulement. Je n'ai jamais été à la banque pour une quelconque opération de retrait d'argent ». Malgré les questions de pièges et rappel sciemment posées par les magistrats et les conseillers de la cour, Bakary Togola a plaidé pro domo, ce mardi 23 novembre 2021, avant de céder la place aux deux autres coaccusés qui devraient être entendus le même jour. Ses avocats ont souligné la nullité de la procédure. En tout cas, le verdict de la cour sera connu ce vendredi.

Mamadou Diarra / Source : Le Pays

Report des ANR : Une décision diversement appréciée par la classe politique



Les assises nationales de la refondation ont été décalées à une date ultérieure. Le Panel des hautes personnalités chargé de l'organisation de ces assises l'a annoncé ce mardi 23 novembre dans un communiqué. Le document indique que ce report vise à trouver un consensus plus large entre toutes les forces vives de la nation pour une participation inclusive. Pour certains partis politiques, ce décalage est une nouvelle stratégie pour les autorités de proroger la Transition. Les assises de la refondation étaient prévues entre le 22 novembre et le 26 décembre 2021.

Le report de ces assises est un non-événement pour le cadre d'échanges des partis et regroupements politiques pour une transition réussie. Cette coalition de partis continue de s'opposer à la tenue de ces assises qu'elle juge inopportunes « Dès le début, on a dit que ces assises sont inopportunes et coûteuses pour le budget national. Nous saluons quand-même l'esprit de rassemblement. Mais que ce rassemblement soit autour des enjeux de la transition, tels que la sécurisation des Maliens et de leurs biens, les réformes nécessaires », affirme Sékou Niamè Bathily, chargé de communication du cadre d'échange. Il appelle les autorités à travailler à lever les sanctions qui assaillent le pays. « Et aussi d'éviter de nouvelles sanctions en publiant le chronogramme clair et précis des élections générales à venir », ajoute-t-il. Une décision sage. C'est en ces termes que Jeamille Bittar qualifie le report de la tenue des assises de la refondation. Pour le président du parti Mouvement Citoyen pour l'Alternance, le travail et la transparence, il est nécessaire de consacrer le temps qu'il faut à ces concertations « Le panel a été mis en place il n'y a pas longtemps. La prise de service et le réglage nécessitent un temps ». Avant d'ajouter que le pays est sur la bonne voie. « Nous avons dit également que nous voulons d'une transition bâclée. Aller vite en besogne et après dire qu'il y a eu des ratés. Il faudrait se donner le temps de bien faire les choses ». Et Jeamille Bittar de conclure « encore une fois, cette transition est une chance pour le Mali de pouvoir se remettre sur les rails ».

C'est la deuxième fois que les assises nationales de la refondation sont reportées. Selon les autorités, de nouvelles dates seront communiquées à l'issue des concertations en cours avec les forces vives.

Des universitaires estiment que les assises nationales de la refondation sont une bonne chose pour le pays à condition qu'elles soient inclusives. Ceux-ci préconisent le dialogue franc entre les parties.

Source : STUDIO TAMANI



CEDEAO et UA : L'exemple Thaïlandais

Certains experts du droit constitutionnel auraient contribué à la rédaction de notre Constitution actuelle, après les événements du 26 mars 1991. Leur influence n'aurait-il pas empêché les constitutionnalistes maliens de faire valoir leurs points de vue ?

Les soubresauts politiques de mars 2012, d'août 2020, de mai 2021 et l'arrivée au pouvoir du colonel Assimi Goïta et du gouvernement du Premier ministre Choguel Kokalla Maïga, ont été révélateurs. Il est avéré que la Constitution du 25 février 1992 n'a pas été la référence pour prévoir, ni résorber la série de crises politiques maliennes. La classe politique malienne n'a-t-elle pas manqué de courage politique pour opérer les amendements nécessaires. Au moment où il le fallait ? Au Sénégal, à une certaine époque pour calmer le jeu politique, le président de la République avait donné pour mission à son Premier ministre

d'alors, Moustapha Niasse, de proposer un amendement qui supprimait le poste de Premier ministre.

Cela a été fait avec bonheur. Et Moustapha Niasse est redevenu «ministre». Ce patriote n'a pas cherché pour autant à casser la baraque. Malheureusement, le poste de Premier ministre est rétabli chez notre voisin et «bonjour les troubles politiques».

La solution de la stabilité et de la moralisation de la vie politique nous viendrait-elle de Thaïlande ? Pourquoi ne pas nous inspirer de la Constitution de ce pays asiatique ? Tout homme politique élu, convaincu de fraude électorale, après une enquête de la Cour constitutionnelle, est frappé d'interdiction de faire de la politique pendant au moins cinq ans. Le mandat en cours est interrompu si l'élu est Premier ministre, son parti et tous les élus en pâtissent.

Parallèlement au débat sur la prolongation de la Transition, pourquoi ne pas prévoir notre référendum constitutionnel pour février 2022 ? En politique aussi la chance sourit aux audacieux.

Sékou Oumar DOUMBIA / Source : L'ESSOR






Le champ d'application de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014

portant prévention et répression de l'enrichissement illicite
s'étend à tous les agents publics sans exception

Article 2: Au sens de la présente loi, constitue un enrichissement illicite : soit l'augmentation substantielle du patrimoine de toute personne, visée à l'article 3 ci-après que celui-ci ne peut justifier par rapport à ses revenus légitimes, soit un train de vie menée par cette personne sans rapport avec ses revenus légitimes.

Article 3: Sont assujettis à la présente loi, toute personne physique civile ou militaire, dépositaire de l'autorité publique, chargée de service public même occasionnellement, ou investie d'un mandat électif ; tout agent ou employé de l'Etat, des collectivités publiques, des sociétés et entreprises d'Etat des établissements publics, des organismes coopératifs, unions, associations ou fédérations desdits organismes, des associations reconnues d'utilité publique, des ordres professionnels, des organismes à caractère industriel ou commercial dont l'Etat ou une collectivité publique détient une fraction du capital social, et de manière générale, toute personne agissant au nom ou pour le compte de la puissance publique et/ou avec les moyens ou les ressources de celle-ci.

Les dispositions de la présente loi sont aussi applicables à toute personne morale qui a participé à la commission de l'infraction.



Nouvelle Unité Antiterroriste : La police dénonce son exclusion



La Synergie des syndicats de la police nationale est aujourd'hui très remontée contre l'exclusion des policiers dans la composition d'une nouvelle unité de lutte antiterroriste érigée en lieu et place de la FORSAT, composée exclusivement de la Gendarmerie Nationale et de la Garde Nationale et rattachée au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile sous l'autorité directe du ministre de la Sécurité. La Synergie exige qu'elle soit transférée au Ministère de la Défense !

En effet, à travers l'Arrêté interministériel N°4649/MSPS-MDAC-SG du 10 novembre 2021, il a été créé une nouvelle unité antiterroriste dénommée FAT (Force Anti-Terroriste), en remplacement de la FORSAT, qui était composée de la police, de la gendarmerie et de la garde nationale. Le fait que la police soit exclue de la nouvelle unité antiterroriste est aujourd'hui perçu par la Synergie des syndicats de la police comme un affront.

Aussi exige-t-elle que ladite unité, exclusivement composée de la Gendarmerie Nationale et de la Garde Nationale et rattachée au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile sous l'autorité directe du ministre de la Sécurité, soit transférée au Ministère de la Défense et des Anciens Combattants. Et pour cause : pour la Synergie, le fait que la nouvelle unité soit exclusivement composée de la gendarmerie et de la garde nationale fait d'elle un corps militaire.

Dans l'entendement de la Synergie, le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ne

saurait abriter une unité relevant du corps militaire. Mais on sait que c'est surtout le fait que la police soit exclue de la composition de cette nouvelle unité antiterroriste qui justifie la colère des policiers. Pourquoi a-t-on décidé d'exclure la police de la nouvelle formule FORSAT ? Cette exclusion a-t-elle un lien avec la fronde des policiers suite l'affaire du Commandant Diarra de la FORSAT ?

Ce qui est sûr, la Synergie de la police, même si elle a annoncé rester sur la voie du dialogue avec les autorités, est très fâchée contre la mesure. Elle a aussi annoncé que sa patience a des limites. Des limites qui, si elles sont franchies, la Synergie se verra dans le devoir d'entreprendre toutes les voies de recours légales pour se faire entendre.

Cette assemblée générale de la Synergie des syndicats de la police nationale, faut-il le rappeler, s'est tenue seulement quelques jours après sa rencontre avec le ministre de la Sécurité et le Directeur Général de la Police Nationale. Le Colonel-major Daoud Aly Mohammedine a en effet reçu la Synergie des Syndicats de la Police Nationale la semaine dernière en présence du Directeur Général de la Police Nationale, des anciens Directeurs Généraux de la Police, du DRH, de l'Inspecteur en Chef et du DFM du Ministère.

La raison : la Synergie menaçait de passer à la vitesse supérieure quant à ses revendications. Il s'agit, en premier lieu, du statut de la Police qui est en souffrance alors que certaines de ses dispositions devraient connaître une application avant le 31 décembre 2021. Le

second point a trait à la grille. Une commission avait été mise en place à la Direction Générale de la Police Nationale à cet effet, mais le résultat des travaux de ladite commission n'a jamais toujours pas été pris en compte.

Et la troisième préoccupation de la Synergie des syndicats de la police nationale concerne la situation des Unités de Police des zones dites « rouges ». Les syndicalistes ont, saisi la rencontre avec le ministre pour mettre un accent sur la situation des nominations à titre exceptionnel après le concours professionnel qui, selon eux, n'a toujours pas connu de suite, ainsi que la nomination des Sous-officiers en qualité d'Officier de Police Judiciaire (OPJ).

Le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Colonel-major Daoud Aly Mohammedine, avait fait part de sa disponibilité à recevoir les syndicats tout en rappelant, pour ce qui concerne le statut, les efforts fournis afin d'aboutir à une satisfaction générale. Pour le ministre, il y a deux points d'achoppement qui ne devraient nullement constituer un handicap, d'autant que le statut offre beaucoup d'autres avantages qu'il ne faudrait pas hypothéquer. Il avait rappelé les immenses efforts qu'il est en train de déployer auprès de ses collègues membres du Gouvernement pour débloquer certaines situations en leur faveur.

Pour ce qui concerne la nomination des Sous-officiers aspirant à la qualité d'Officiers de Police Judiciaire, le ministre avait clairement fait savoir que le dossier ayant déjà fait l'objet d'un examen à une Réunion Interministérielle souffrirait plutôt d'un manque de conformité avec les dispositions du Code Pénal qui est l'instrument de travail des magistrats. Etant donné que ledit code est présentement en relecture, il avait alors rassuré les syndicalistes que l'espoir était permis à ce niveau.

S'agissant de la nomination exceptionnelle, il ressort que des dispositions sont en cours pour régler ce problème, de même que la grille, un autre point d'achoppement, qui devrait connaître quelques corrections pour la rendre parfaite.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si cette affaire de création de la nouvelle unité antiterroriste sans la police ne va pas affecter le climat de dialogue serein instauré entre le département et la Synergie !

■ Yama DIALLO

3^{ème} Edition du fémininisa : Booster la création d'entreprise au Mali

La cérémonie d'ouverture du salon de l'entrepreneuriat féminin de Bamako, a été présidée, par Le ministre de l'entrepreneuriat national, de l'emploi et de la formation professionnelle, Bakary Doumbia.

Le salon de l'entrepreneuriat féminin de Bamako se déroulera du 25 au 28 novembre 2021. Durant 4 jours, plusieurs thématiques seront développées par des experts.

Dans son intervention, Paty Ka présidente du salon Féminia dira que cette cérémonie est unique à en son genre puis qu'elle est organisée par les jeunes femmes entrepreneurs pour des femmes entrepreneurs. Une vitrine entiè-

rement dédiée aux entreprises féminines qu'elles soient micro, petites et moyennes y compris les petites et moyennes industries. De surcroit, le salon est un cadre idéal de rencontres et d'échanges entre les professionnels pour le partage d'expériences, de renforcement de méthode, l'acquisition et l'orientation en vue des perspectives et le financement des entreprises. « **L'analyse de rentabilisation de l'autonomisation économique des**

femmes est convaincante et devient encore plus importante que lorsqu'on considère que les acteurs sont des femmes ayants des capacités grandissantes dans les domaines de la santé, de l'économie, de l'entreprise, de l'industrie et j'en passe. Considérant que les femmes entrepreneurs ne représentent que 5% des chefs d'entreprises au niveau national d'où l'impérieuse nécessité d'encourager les femmes à se lancer dans l'entrepreneuriat, finances des femmes entrepreneurs afin de soutenir les femmes entrepreneurs afin de créer une plateforme de rencontre et d'échange entre femmes entrepreneurs du Mali, promouvoir les produits à financer à travers des salons internationaux », a-t-elle dit.

La coordinatrice générale, Worokiya Traoré, s'est appesantie sur la création du salon de l'entrepreneuriat féminin. Le salon de l'entrepreneuriat s'est donné comme credo d'encou-





rager l'entrepreneuriat des femmes pour une meilleure condition socioéconomique. « **Ainsi, nous voulons faire voir au public des modèles de réussite dans le domaine de création des entreprises, susciter l'engagement chez les jeunes, contribuer à la réduction du chômage, offrir aux femmes entrepreneures l'opportunité de rencontrer les professionnels, de l'accompagnement du financement de même que les structures d'accompagnement, de financement dans l'entrepreneuriat féminin, hausser le taux de création d'entreprises à travers nos panels** », a-t-elle souhaité.

La marraine de l'évènement Keita Fatoumata Sangho a sollicité du ministre en charge de l'entrepreneuriat national, de l'emploi et de la formation professionnelle pour l'institutionnalisation du salon de l'entrepreneuriat des femmes. A ses dires, une telle décision pourra permettre aux jeunes entrepreneurs de former un réseau afin absorber le chômage qui reste une épine dans le pied des gouvernants.

Selon le ministre de l'entrepreneuriat national, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Bakary Doumbia, l'égalité entre les genres et les diversités économiques nous invitent à redonner une égalité de chances dans le secteur de l'entrepreneuriat et de nous investir davantage afin de développer les possibilités de création d'entreprises par des femmes. Malgré ces temps de Covid-19, le Mali à l'instar des pays en émergence, se doit d'engager des efforts supplémentaires et avec des partenaires sans discrimination aucune, Hommes et Femmes, en matière de création et de gestion d'entreprises, afin de faire face à des crises de production et de revalorisation des produits et services aussi bien sur le plan national, régional qu'international.

« **Le salon qui va s'ouvrir tout à l'heure, est un des moyens d'émancipation économique et un levier pour le développement, la croissance, l'innovation, l'entrepreneuriat par les femmes, cette couche qui, il y a peu de temps encore, restait marginalisée dans les domaines relevant de la sphère professionnelle et notamment dans l'entrepreneuriat. La revalorisation des capacités managériales de la femme nous interpelle à tous**

égards, et nous nous devons d'encourager et d'accompagner l'entrepreneuriat féminin, et le gouvernement de transition ne ménagera aucun effort afin de leur apporter les appuis nécessaires. Aussi, voudrions nous joindre nos voix aux vôtres pour demander ; l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises féminines, l'accès aux outils de financements plus favorables aux femmes entrepreneures, la valorisation de l'entrepreneuriat des femmes par la sensibilisation et la mobilisation des décideurs ; une meilleure formation au service des acteurs de limiter les l'écosystème entrepreneuriat afin de limiter les conceptions sur les discriminations entrepreneuriales ainsi que des modalités de passations de marchés liées au genre », a-t-il conclu.

La visite de stand a permis aux participants d'apprécier l'ingéniosité féminine dans notre pays.

■ Ibrahim Sanogo

Lancement du projet entrepreneuriat des Etudiants de l'USSGB : De l'excellence à l'employabilité

Le chef de Cabinet du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Abdoulaye Magassouba, a présidé, le jeudi 25 novembre 2021, la cérémonie de lancement des activités du Projet « entrepreneuriat des étudiants de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB) ».

Les diplômés, qui auront la chance d'intégrer ledit projet de bout en bout, seront sans doute utiles à eux-mêmes et à toute la société grâce à la création de leurs propres entreprises. Pour faire de l'entrepreneuriat une voie de résorption viable du chômage des jeunes diplômés, il s'avère nécessaire de doter les étudiants, pendant leur cursus, des compétences indispensables à l'entrepreneuriat et de leur apporter l'accompagnement nécessaire à leur réussite.

Le chef de cabinet, Abdoulaye Magassouba représentant le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, a précisé que le Projet « entrepreneuriat des étudiants de l'USSGB » est une réponse à la question de l'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'USSGB à travers le développement de l'esprit entrepreneurial et de la création d'entreprises. En effet, chaque année, l'USSGB forme des milliers d'étudiants qui, à leur sortie, sont confrontés à la dure réalité de

la recherche d'emploi car les opportunités d'embauche se font rares tant du côté de la fonction publique que celui du secteur privé. Consciente de cette réalité et de sa mission d'utilité de service à la société, l'USSGB a initié le projet « entrepreneuriat des étudiants de l'USSGB » afin que ses diplômés, à leur tour, puissent être utiles à eux-mêmes et à la société en créant leurs propres entreprises et participant du coup au développement du pays.

En outre, il dira que ce projet permettra non seulement d'améliorer l'employabilité des étudiants de l'USSGB, mais également de contribuer au développement socioéconomique du pays. En effet, il est aujourd'hui établi que l'entrepreneuriat, notamment des jeunes diplômés, en plus de la création d'emplois, participe à la création et à la distribution de richesses et soutient à cet effet la croissance économique, le principal facteur du développement.

Par ailleurs, Abdoulaye Magassouba laissera

entendre que la formation à l'entrepreneuriat vise à améliorer l'éducation financière des étudiants, les former aux bases pratiques de la création d'entreprises et les informer sur les politiques et opportunités d'investissements au Mali. L'objectif final du projet, sera de mettre en place avec les partenaires un prix compétitif d'aide aux étudiants porteurs de projets d'entreprises solides et innovants dénommé « Muscler votre entreprise ». Dans un deuxième temps, il s'agira de créer et dynamiser une structure d'aide à la création d'entreprises (Maison de l'entrepreneuriat de l'USSGB).

La Maison de l'entrepreneuriat de l'USSGB sera à la fois un laboratoire d'idées et un espace de coworking, au sein duquel les différents incubés pourront échanger, développer leurs réseaux et être conseillés. La Maison recevra de temps en temps des entrepreneurs maliens et étrangers confirmés qui exposeront leurs itinéraires. Enfin le prix aura pour objectif à la fois d'encourager et d'accélérer les projets entrepreneuriaux des étudiants de l'université mais également d'accompagner ces derniers en les mettant en lien avec des acteurs locaux du financement de la création.

Avant de déclarer les travaux ouverts, Abdoulaye Magassouba dira que notre pays a besoin d'un tel succès pour booster le taux de l'employabilité des sortants des universités.

La cérémonie a enregistré la présence du vice-président du CNPM, représentant les entrepreneurs, le recteur de l'USSGB ainsi que les professeurs et les étudiants de l'USSGB.

■ Ibrahim Sanogo



Dans le Sahel : Terroriste ne veut pas forcément dire Terroriste !

L'annonce de nouvelles orientations données à la force Barkhane dans le Sahel a suscité de nombreux commentaires et créé de l'émoi de part et d'autre de la Méditerranée. A y regarder de près pourtant, les modifications significatives annoncées apparaissent, au-delà des éléments perturbants de la forme de leur annonce, inéluctables.

L'opération Serval a été conçue pour faire face à des forces compactes qui offraient l'avantage de pouvoir être affrontées presque de manière classique. Après la libération du Nord du Mali, l'opération Barkhane a été montée pour accompagner l'Etat et l'armée malienne, puis celle des autres pays du Sahel à conquérir, et à occuper les espaces abandonnés tout en continuant à traquer les groupes terroristes restés présents. Cette forme d'intervention s'inscrit forcément dans un temps plus long et surtout s'engage dans des dynamiques incertaines, car sa réussite dépend grandement d'autres acteurs, et implicitement d'actions qui ne sont pas seulement militaires. Cette réalité, sans doute sous-estimée au départ, s'est peu à peu imposée aux décideurs français.

La réorientation annoncée au début de l'été 2021 était fort prévisible, même si la volonté d'obtenir des résultats militaires significatifs pour donner l'impression de partir sur des notes positives a différé le temps d'annonce des changements. Cette réorientation n'est pas négative dans la mesure où elle repose sur deux évidences stratégiques, celle d'internationaliser l'action française en y associant d'autres pays à travers le dispositif Takuba, et surtout celle de responsabiliser les armées du Sahel en les mettant en première ligne ! Ce défi mérite d'être pris en compte et il convient de travailler à le relever, et pour les partenaires dont la France, ils doivent s'inscrire dans l'appui et l'accompagnement en seconde ligne.

L'accompagnement des armées sahéniennes aidera à contenir l'insécurité et à maintenir une pression militaire qui est une composante importante de la lutte contre le terrorisme

dans cet espace. Cependant, cette seule composante ne suffira pas, loin de là ! Elle doit être complétée par de nombreuses autres initiatives propres aux Etats basées sur les réalités reflétées par les visages de ceux qui sont uniformément considérés comme des terroristes. Ces facettes méritent d'être analysées avec une certaine finesse et une grande profondeur pour imaginer les réponses variées et adaptées à apporter aux enjeux qu'ils soulèvent. Cet effort d'analyse n'est pas encore suffisamment fait par les Etats sahéniens et par leurs partenaires.

Participent à l'action des groupes retenus comme terroristes dans la zone, des centaines

de combattants avec des motivations et des objectifs nombreux et variés. Il est indéniable que des combattants s'inscrivent clairement et sans ambiguïté dans le terrorisme islamiste orienté contre l'Occident même s'ils n'ont pas vraiment les moyens de le frapper. En revanche certains d'entre eux s'inscrivent dans l'action terroriste islamiste ciblant plutôt les ordres socio-politiques et économiques locaux. D'autres ont simplement la volonté de punir l'autorité étatique et administrative perçue injuste et inéquitable. Certains veulent se protéger et protéger leur famille là où d'autres désirent seulement avoir un salaire. Il n'est pas nécessaire de citer tous ceux qui suivent juste des mouvements ou répondent à l'invitation de leurs proches. Le dénominateur commun de la majorité de ces combattants est leur ancrage local et, souvent, leur ambition préalablement locale. Cela leur confère un avantage en termes de connaissance des milieux dans lesquels ils opèrent et, dans certaines mesures, un certain soutien des



populations.

L'utilisation de la seule force armée contre des acteurs de ce type ne peut réussir au mieux qu'à maintenir un certain statu quo dans les rapports de force et au pire, à créer des conditions nouvelles pour que d'autres jeunes rejoignent les rangs des groupes terroristes au gré de certaines conséquences indésirables des actions militaires (exactions, bavures, etc.).

Dans le nouveau contexte créé par les changements de forme d'intervention des armées partenaires dans le Sahel, il est indispensable d'encourager les Etats sahéliens, notamment le Mali, à s'engager vers la combinaison de plusieurs autres interventions, parallèlement aux pressions militaires, pour se donner davantage de chance face à ce qui s'apparente plus à de l'insurrection qu'à un terrorisme islamiste classique. Et ces Etats disposent de capacités endogènes qu'ils doivent associer à cette démarche.

Il leur faut une présence accrue, progressive et intelligente de l'administration animée par un esprit de service aux populations ainsi que d'équité et de justice dans toutes les interventions. Dans cette action, les autorités locales décentralisées, mieux acceptées que les représentants de l'Etat, sont à mettre en avant. Elles ne doivent pas hésiter à avoir recours aux

ressortissants des localités pour assurer les services publics aux populations.

Les Etats devraient ensuite impliquer leurs légitimités traditionnelles et religieuses locales ainsi que tous les leaders locaux influents et crédibles. Leur rôle consisterait à prendre langue avec les jeunes engagés dans les groupes d'insurgés pour leur offrir des portes de sortie honorables en lieu et place de la poursuite d'aventures destructrices et stériles. Les programmes locaux adaptés de Désarmement, Démobilisation et de Réinsertion (DDR) sont à prévoir dans l'ordonnancement juridique national à l'image de la Loi de concorde civile votée en Algérie en 1999.

Il faut enfin que les Etats, à moyen terme, s'engagent dans de profondes réformes de décentralisation qui conféreront des prérogatives permettant aux localités de prendre des mesures d'ordre socio-politique adaptées à leurs contextes. Cela ne remettra pas en cause la laïcité de l'Etat central mais aura comme avantage d'adapter l'organisation et le fonctionnement de certains domaines de la vie publique aux souhaits des populations. C'est d'ailleurs l'esprit de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale issu du processus d'Alger en ses chapitres 2 et 3 qui mettent l'accent sur des mesures permettant à l'Etat de s'adapter aux diversités du pays.

Il est indispensable d'accompagner le Mali dans cette direction et de soutenir l'Etat malien et les Etats sahéliens à gagner la vraie bataille, celle de la conquête du soutien de leurs populations. C'est le seul gage de réussite de la campagne de lutte contre les extrémistes violents qui utilisent la religion comme outil de combat.

C'est sans doute une œuvre complexe et de longue haleine. Mais c'est également un défi de taille qui permettra d'offrir une autre alternative que de devoir plier bagage à la hâte, comme le retrait américain de l'Afghanistan l'a démontré, après des années d'efforts importants sans résultat. La France et les partenaires du Sahel ont la capacité d'accompagner les Etats de cet espace à engager des changements majeurs de mode d'action contre le terrorisme.

Vaudront-ils ou pourront-ils dépasser et/ou remettre en cause certaines de leurs positions pour emprunter cette voie ? Les mois à venir nous le diront.

Moussa MARA

www.moussamara.com

Loïc TRIBOT LA SPIERE, Délégué Général du Centre d'Etude et de prospective stratégique www.ceps-oing.org



Mali : Une délégation Suédoise de haut niveau en visite à Gao pour encourager les efforts de la MINUSMA dans la région

Le 16 novembre dernier, Janine Alm ERICSON, la Secrétaire d'Etat chargée du Ministère de la Coopération internationale au développement auprès du ministère des Affaires étrangères et Kristina KHÜNEL, l'ambassadrice de la Suède au Mali se sont rendues à Gao. La visite avait pour objet de visiter les troupes suédoises dans la région, constater les résultats obtenus dans le cadre des projets réalisés grâce à la contribution de la Suède au Fonds fiduciaire pour la Paix et la Sécurité au Mali. Encadrée par la Section Stabilisation et Relèvement de la MINUSMA et son unité du Fonds fiduciaire, cette visite aura permis des échanges avec les autorités administratives et militaires et des visites de projets.



Dès son arrivée à Gao, la délégation suédoise a eu une rencontre avec le chef de bureau de la MINUSMA Mohamed El-Amine SOUEF. Au cours de celle-ci, le chef de bureau a fait une présentation générale de la situation politique et sécuritaire de la région de Gao. Les différentes actions menées par la MINUSMA pour la protection des populations civiles conformément à son mandat ont aussi été évoquées. La ministre suédoise Janine Alm ERICSON a exprimé ses vifs encouragements pour les efforts faits par la MINUSMA dans le cadre du processus de paix au Mali.

La ministre suédoise et sa délégation accompagnées du chef de bureau de la MINUSMA se sont rendues par la suite au gouvernorat de Gao pour des échanges avec le Gouverneur de la région le Général Moussa TRAORE. Madame Janine Alm ERICSON a expliqué au Gouverneur de Gao les objectifs de sa visite dans la région qui sont de s'entretenir avec les troupes suédoises de la MINUSMA, visiter les projets financés par son pays à travers le Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la Paix et la Sécurité au Mali mais aussi visiter la Case de

la paix, un projet financé par la Suède. Le Gouverneur de Gao lui a présenté les grands défis auxquels fait face la région. Pour le Général Moussa TRAORE, il y a une grande insécurité dans la région qui se traduit par des actes de banditisme, de terrorisme mais aussi de trafic de tous genres. Le Gouverneur de la région tout en remerciant la Suède pour sa participation à la force européenne de lutte contre le terrorisme Takuba a loué les initiatives de la MINUSMA dans la région.

Avant de quitter Gao, la délégation a visité des projets financés à travers le Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la Paix et la Sécurité au Mali. Il s'agit du projet « cercle de paix » qui a pour but de promouvoir la cohésion sociale entre les femmes mais aussi de favoriser le dialogue et d'instaurer une paix durable. Pour un montant de plus de 100 millions de francs CFA (exactement 108.654.299 FCFA) et parrainé par l'Unité Genre de la MINUSMA en collaboration avec sa Division des Affaires civiles et son Bureau pour la Protection des femmes, ce projet dans sa mise en œuvre va s'appuyer sur le réseau de 220 femmes déjà formées auxquelles vont s'ajouter les 192 à former. À travers le Fonds Fiduciaire de la MINUSMA, la Suède soutient le Mali également pour consolider la paix en œuvrant dans des domaines comme la sécurité, l'accès à la santé, ou encore à la justice.

Source : Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique de la MINUSMA



Subvention des produits de grande consommation : Ce qu'il faut comprendre

L'État mobilise des milliards par an pour permettre aux populations d'accéder à des produits à moindre coût. Malgré tout, certains produits subventionnés semblent hors de portée des Maliens moyens. Les éclairages des économistes Modibo Mao Macalou et Cheickna Bounajim Cissé sur ce mécanisme à but purement social.

« Je ne connais pas grand-chose aux droits de douane, mais je sais une chose, c'est que lorsque nous achetons des biens manufacturés à l'extérieur, nous avons les biens et les étrangers ont l'argent. Mais lorsque nous achetons des biens chez nous, nous avons à la fois les biens et l'argent ». Cette vérité primaire avait été dite par l'ancien président américain Abraham Lincoln. Plus que d'actualité, elle interroge aujourd'hui sur la pertinence, dans la durée, des politiques de subventions à l'importation de certains produits de grande consommation.

Quelle analyse fait-on de cette situation au Mali ? Certaines subventions sont-elles plus utiles que d'autres comme celles du gaz, du carburant, de l'électricité... ? Faut-il continuer à subventionner le riz, le lait, l'huile alimentaire, le sucre, la viande et autres denrées de base, vu les énormes potentialités dont regorge le pays ? La solution peut-elle passer par un soutien massif aux producteurs locaux pour booster la production ou pour un appui aux initiatives locales de transformation de ces produits ?

Voici des questions qui taraudent l'esprit de nos concitoyens. Pour y répondre, nous avons approché deux éminents économistes, Cheickna Bounajim Cissé, auteur du livre «Le Sursaut», et Modibo Mao Macalou, ancien conseiller économique à la Présidence de la République. Parlant de la pertinence de ces exonérations, l'économiste Macalou explique que suite à la baisse du pouvoir d'achat et à l'augmentation générale des prix des biens de consommation (inflation), l'État, en tant que puissance publique, mène des politiques de subventions (soutiens) de certains produits de base en vue de soulager les couches sociales les plus fragiles et les plus démunies.

Le mécanisme, selon lui, consiste à un trans-

fert de ressources au niveau de la politique fiscale, ou à un renoncement à des taxes douanières ou à des impôts. L'objectif recherché par les autorités, ajoute l'ancien conseiller économique à la Présidence de la République, consiste à rendre certains produits de grande consommation accessibles pour les populations les plus vulnérables afin d'apaiser le climat social et empêcher l'augmentation de l'extrême pauvreté.

485 MILLIARDS DE FCFA DE SUBVENTIONS- Pauvreté croissante qui contraste avec l'immense potentiel dont dispose notre

pays au niveau des secteurs primaires (agriculture, élevage, pêche, sylviculture...). En la matière, le Mali fait face à des difficultés structurelles liées au manque de productivité et de compétitivité de son économie. Les facteurs de production étant insuffisants au niveau des ressources humaines, des infrastructures de base et des financements à moindre coût et à terme pour financer l'agro-industrie. En témoigne la forte dépendance du pays des importations.

Cette situation est consécutive au fait que notre économie transforme moins de 2% de ses produits agricoles et pastoraux. «Dans un tel contexte, il est nécessaire de subventionner pour le moment les produits de grande consommation afin d'éviter les pénuries sur les marchés et en même temps limiter les hausses de prix des denrées de première nécessité», analyse Modibo Mao Macalou.

Notre interlocuteur rappelle que dans la loi rectificative de finances pour 2020, les transferts (filets sociaux ou soutiens financiers directs aux couches défavorisées) et les subventions s'élevaient à 485 milliards de FCFA, dont 43 milliards de FCFA de subventions





pour les intrants agricoles et 30 milliards de FCFA pour la société Énergie du Mali (EDM). Leur part est de 385 milliards de FCFA dans la Loi de finances de cette année, dont 21 milliards de FCFA pour les intrants agricoles et 30 milliards de FCFA pour l'EDM-SA, précise l'expert.

Il estime à des dizaines de milliards de FCFA par an le manque à gagner (exonérations accordées aux importateurs de produits de base) pour l'État au niveau des cordons douaniers. À cet effet, insiste l'économiste, un soutien aux producteurs est certes nécessaire mais doit faire partie de la mise en œuvre d'une politique industrielle pour améliorer la diversification et la transformation des produits agro-pastoraux. Ce qui permettrait, selon lui, d'augmenter les emplois et les revenus pour les populations rurales qui constituent la majorité de la population.

UNE DOUBLE PEINE- Ce changement de paradigme s'impose, car rien ne pourrait justifier, à en croire Cheickna Bounajim Cissé, le maintien d'un système d'exonération et de subvention très coûteux pour les finances publiques pour, semble-t-il, soulager le panier de la ménagère alors que leur efficacité économique et sociale reste très discutable.

Si l'on sait surtout que la consommation est la conclusion d'un cycle économique et non son début, argumente l'économiste. «La bien-

pensance, sincère ou fourbe, a conscience que dans l'absolu, toute importation qui n'a pas un sous-jacent de création interne de richesse ne peut qu'appauvrir le pays importateur», tranche l'auteur du livre «Le Sursaut».

En la matière, explique le banquier, notre économie est victime de la «colonialité économique», pour reprendre, selon lui, l'expression de l'économiste camerounais Martial Ze Bellinga. Pour la raison simple qu'elle est pensée et taillée, non pour le marché intérieur, mais pour les besoins de l'extérieur, déplore l'essayiste. Il cite l'économiste togolais Kako Nubukpo pour qui un tel modèle est «une subvention pour les importations et une taxe sur les exportations». Dans ces conditions, le développement n'est pas seulement un rêve, c'est une véritable utopie, prévient Cheickna Bounajim Cissé, qui demande de traquer les causes et non les symptômes. Prenons un exemple simple pour aérer la compréhension. Il est vrai que si on allège le panier de la ménagère (subvention du prix des produits de première nécessité, riz, sucre, farine, eau et électricité, essence, etc.), on améliore a priori le pouvoir d'achat des populations adressées et donc on diminue la pauvreté.

En théorie seulement, cela est vrai, concède-t-il. «Mais dans le contexte malien, où l'essentiel des produits manufacturés consommés sont achetés à l'étranger, c'est encourager

l'importation, et donc la sortie de devises, avec tous les effets en cascade sur la balance commerciale et la balance des paiements. Or, si les fonds étaient investis dans la création d'industries locales pour fabriquer ces produits, et pour accroître la capacité du parc industriel existant, ce serait de la création d'emplois et de richesse pour les entreprises et les ménages», analyse notre interlocuteur.

En réalité, tranche Cheickna Bounajim Cissé, asseoir la politique économique d'un pays sur la lutte contre la pauvreté est une magistrale erreur qui ne peut conduire qu'à l'impasse. Pour la simple raison que tout soutien à la consommation (subventions, exonérations) ne peut avoir d'impacts positifs sur l'économie nationale que si la structure des échanges avec le reste du monde est favorable aux exportations d'une part, ou si les produits subventionnés ou exonérés sont fabriqués par l'industrie locale d'autre part, tranche l'expert. Selon lui, aucune des hypothèses avancées n'est avérée dans le cas malien. C'est donc une double erreur et forcément, une double peine pour les populations maliennes, conclut Cheickna Bounajim Cissé.

Cheick M. TRAORÉ
Source : Essor

Lutte contre la cybercriminalité : Le ministre Kassogué invite les autres procureurs à emboîter le pas du Parquet de la Commune IV

Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Mamadou Kassogué, a rencontré les différents procureurs du district de Bamako afin de leur instruire les nouvelles orientations du département pour la réussite d'une bonne justice. "Nous devons aussi lutter de façon soutenue contre tout ce que nous avons comme outrages, injures, attaques, incivisme qui sont connus à travers les réseaux sociaux, mais aussi sur le plan physique, nous devons lutter contre tous ces phénomènes de façon soutenue" a déclaré le Garde des Sceaux, Mamoudou Kassogué



Il a salué les efforts et les initiatives du Parquet de la Commune IV avant d'affirmer que grâce à des actions qui ont été menées de façon vigoureuse, certains phénomènes ont régressé, mais qu'il ne faut pas baisser les bras. "Si nous baissons les bras, c'est comme l'histoire qui ressort, ça va rebondir et ça va être beaucoup plus violent", a déclaré le ministre Kassogué

"Le fait de s'autosaisir chaque fois que l'on constate ces violations, c'est une très bonne chose par laquelle nous félicitons et encourageons les actions qui sont en train d'être menées, a laissé entendre le Garde des Sceaux aux procureurs.

Il a instruit les procureurs de mener les procédures dans le respect strict nous disons une fois que l'enquête est faite dans des dispositions de la loi. Il n'a pas manqué d'insister sur

le respect des compétences de circonscriptions en la matière.

Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme a engagé les procureurs à poursuivre leurs actions. "Il faut transférer les cas pour lesquels on est compétent, les retenir, les cas qui relèvent d'autres parquets, les transmettre à ces parquets et là, la lutte sera vraiment une véritable réussite, cela est vraiment important", a annoncé le Garde des Sceaux.

Le Parquet de la Commune IV a été cité comme un bon exemple dont les autres procureurs ont été invités à lui emboîter le pas. "Il y a des actions qui sont en train d'être menées, c'est pour vous encourager tous à aller à cette auto-saisine, cette proactivité qui nous permet d'avancer".

Le ministre Kassogué s'est indigné de la vidéo sur les réseaux sociaux montrant une vieille

femme en train d'être maltraitée, accusée d'être une "Sorcière".

« Nous n'avons pas pu situer la localité dans laquelle ça se commettait. Donc je voudrais, si ce n'est pas encore fait, que ceux dans le ressort desquels ces faits ont eu lieu puissent engager au moins des poursuites. Parce que ce sont des actes qu'on ne peut pas tolérer, même si l'intéressé était une sorcière avérée, on ne maltraite pas une vieille dame de cette façon, donc des actes comme ça laissent une mauvaise image du pays", a-t-il souligné. Il a demandé aux patrons des parquets de chercher les cas et de traquer les auteurs, afin qu'ils répondent devant les juges de leurs actes crapuleux.

Seydou Diamouténé
Source : 22 Septembre

Pour qui pipe la CEDEAO ? Répond-t-elle aux aspirations de ses pays membres ?

On se rappelle que le 25 août 2021, le Premier ministre malien, Choguel Kokalla Maïga, avait livré à la 76ème Assemblée Générale des Nations-Unies, un discours qui avait retenti dans le monde entier notamment dans l'espace CEDEAO, et perçu par l'ancienne puissance colonisatrice, la France, comme une audace de trop. Cependant, pour bon nombre de maliens, c'est un discours qui sonne le glas à deux siècles de soumission, de brimades et de pillages de nos ressources. Depuis ce discours libérateur, les relations diplomatiques entre Paris et Bamako ont pris un sérieux coup, surtout lorsqu'une certaine rumeur d'un possible contrat avec le groupe privé de sécurité russe Wagner, amplifiée par certains médias occidentaux et les réseaux sociaux, a frappé aux portes de l'Elysée et de Quai d'Orsay où la raison du cœur a cédé à la crise des nerfs, allant jusqu'à l'escalade verbale et aux menaces à l'encontre des autorités de la Transition.



Cette crise diplomatique venait ainsi compliquer davantage la situation très fragile du Mali du fait de la crise politico-institutionnelle et sécuritaire commencée en 2012 à la faveur d'un coup d'Etat militaire, et le déferlement des terroristes dans tout le Nord et le Centre du pays. C'est dans cette situation de crises que l'organisation sous-régionale, la CEDEAO, après plusieurs visites et rencontres avec les Autorités de la Transition au pouvoir depuis le coup d'Etat militaire du 18 août 2020, tente, non pas avec parcimonie, de rétablir l'ordre constitutionnel en accompagnant le Peuple du Mali, mais versée dans des diktats et sanctions qui suscitent révolte et indignation des maliens.

LA CEDEAO EST-ELLE EN PHASE

AVEC SES OBJECTIFS ?

Créée en mai 1975, la CEDEAO, ce club des Chefs d'Etat « béni oui oui », est une organisation sous-régionale de 15 pays membres avec une superficie de 5 113 000 Km² et une population forte de 386 800 000 habitants. Au départ, l'organisation s'était essentiellement vouée à la promotion de l'intégration économique et douanière de ses Etats membres. Progressivement, cette vocation s'est transformée à partir de son Protocole Additionnel de 2001 signé à Dakar, relatif à la démocratie et à la bonne gouvernance, en une organisation également chargée des questions liées aux conflits armés et aux crises politiques. La question qu'on pourrait se poser est de savoir si de sa création à nos jours, la CEDEAO a

respecté les objectifs auxquels elle a souscrit ? Une lecture même factuelle de certains de ses articles relatifs à son Protocole Additionnel, permet de donner une réponse précise à cette interrogation que beaucoup se posent aujourd'hui. En effet, la CEDEAO dans son article 1 du Protocole Additionnel déclare comme principes constitutionnels communs à tous ses Etats membres, la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. L'analyse de cet article à mon point de vue, n'a été à quelques exceptions près (Cap Vert, Ghana), respecté à ce jour dans aucun Etat de l'organisation où les pouvoirs exécutif et législatif ont toujours interféré dans les décisions de justice. Et la plupart des conflits intercommunautaires, souvent violents et récurrents constatés

ces dernières années dans plusieurs pays, sont le fait de ces interférences qui ont engendré des frustrations, également sources de nombreuses crises politiques et sociales dont celles vécues dans les localités du Centre du Mali, notamment au Pays Dogon depuis que le terrorisme s'y est invité, rendant la situation assez complexe et instable avec l'absence des services sociaux de base, les relations très tendues entre les communautés pourtant liées par l'histoire et le sang.

Quant à ce même article notifiant l'interdiction de tout changement anticonstitutionnel par tout mode non démocratique dont les coups d'Etat et les tripatouillages constitutionnels, là encore la CEDEAO a pêché à maintes occasions quand on se rappelle des cas manifestes les plus récents en Côte d'Ivoire et en Guinée où les Présidents Alassane Ouattara et Alpha Condé ont attendu les dernières années de leurs seconds mandats, pour modifier leurs constitutions. Cet acte anticonstitutionnel passé sous silence par la CEDEAO, a plongé la Guinée dans une profonde crise socio-politique qui a abouti en septembre 2021, à un coup d'Etat militaire, même si à ce jour, la tempête a épargné le Président Ouattara. Aussi, pour tous les aspects concernant la réforme électorale, les organes chargés des élections, l'établissement de la liste électorale et les règlements des litiges électoraux, etc., consacrés par l'article 2 du Protocole Additionnel, la CEDEAO n'a pas réussi à combler les attentes de ses peuples.

C'est ainsi que lors de l'élection présidentielle de 2018 et les élections législatives de 2020 au Mali, l'indifférence ou, le manque d'anticipation de l'organisation n'a pu éviter les contestations populaires post-électorales qui ont mis en mal l'unité nationale et la cohésion sociale d'un Etat en proie aux attaques terroristes violentes et meurtrières depuis 2012. Ce qui a faibli l'Etat, rongé par la corruption, la gabegie financière, l'impunité et l'injustice, etc., des maux contraires aux principes du Protocole Additionnel quant à la bonne gouvernance et à la démocratie au nom desquelles l'institution est née.

L'autre constat amer nous amène à dire, qu'en dépit du nombre impressionnant de ses articles consacrés à l'organisation des élections libres, honnêtes et transparentes, la CEDEAO n'a pas réussi à empêcher les crises liées aux élections contestées qui ont le plus souvent

débouché à une rupture de l'ordre constitutionnel, comme le coup d'Etat d'août 2020 au Mali contre le régime d'Ibrahim Boubacar Kéïta. Pour toutes ces questions, la CEDEAO a tout simplement brillé par son indifférence, son incompétence, son incohérence et ses abus dans l'application de ses textes fondamentaux qu'elle a superbement violés à maintes reprises.

Incapables de faire face aux nombreuses crises sociales et politico-institutionnelles que traversent ces dernières années beaucoup de pays de l'institution, les chefs d'Etat, contre le Mali, n'ont eu de choix que de recourir chaque fois à des diktats assez drastiques et à des sanctions contre-productives, en réponse à la décision des Autorités du pays de privilégier les réformes politiques et institutionnelles à l'issue des Assises Nationales de Refondation (ARN), reportées pour le moment, plutôt que d'organiser des élections dans les conditions actuelles d'un Etat faibli par trente années de mauvaise pratique démocratique avec des crises politiques et institutionnelles à répétition, aggravées par le terrorisme violent.

Il est cependant important de noter jusqu'à ce jour, la plupart des acteurs politiques du pays adhèrent à cette décision des Autorités de la Transition d'aller aux ARN. Pourtant l'article 1 du Protocole Additionnel de la CEDEAO trouve fondamental dans tout processus démocratique, la participation populaire aux prises de décision, le strict respect des principes démocratiques. Or il se trouve que ces ARN, l'émanation du Peuple, sont un cadre idéal pour s'adonner à une telle démarche pédagogique inclusive. On peut dans ce cas affirmer sans doute, que la CEDEAO refuse d'écouter la voix du Peuple au Mali et aussi en Guinée où les Concertations Nationales du 14 septembre 2021, ont permis de doter le pays, des organes de la Transition (Gouvernement, organe législatif) qui fixeront en accord avec toutes les forces vives, la durée de la Transition et les conditions d'organisation d'élections crédibles, transparentes et inclusives, contrairement au délai de six mois imposé par la CEDEAO.

Cette volonté des autorités de la Transition des deux Etats de doter leurs pays d'institutions démocratiques fortes et stables, devait être accompagnée par la CEDEAO, plutôt que de la combattre. C'est en s'éloignant de plus en plus de ses objectifs dont les principes de base

sont le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales, que la Conférence des chefs d'Etat a pris la lourde responsabilité de sanctionner les Autorités politiques et militaires de la Transition au Mali, avec l'intention de sécher les finances publiques du pays et de pousser le Peuple à se dresser contre le pouvoir de la Transition, a-t-on laissé entendre.

LE MALI RÉSISTERA-T-IL AUX SANCTIONS DRASTIQUES IMPOSÉES PAR LA CEDEAO ?

Le 7 novembre 2021, la Conférence des Chefs d'Etats de la CEDEAO décide de rendre officielles ses sanctions (interdiction de voyager dans l'espace de la CEDEAO et gel des avoirs) contre 149 personnalités maliennes, dont le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga, la quasi-totalité de son Gouvernement et tous les membres du Comité National de Transition (CNT) qui fait office d'organe législatif. Que vise la CEDEAO par ces sanctions ? Pour qui pipe-t-elle ?

Ces sanctions visent sans doute à pousser les Autorités de la Transition à organiser les élections conformément aux dates initiales de février 2022. Beaucoup de maliens y voient la main de la France qui cherche par tous les moyens à se maintenir au Mali, en y marquant sa présence militaire et son hégémonie qui durent depuis le 27 août 1892, sous la période coloniale, au nom de ses intérêts géostratégiques. Loin d'affaiblir davantage l'Etat du Mali, ces sanctions ont au contraire galvanisé la ferveur patriotique du Peuple malien dressé contre les pratiques néocolonialistes et la posture paternaliste d'une France désavouée aux quatre coins de l'Afrique de l'Ouest francophone, sonnante ainsi le glas, à un siècle et demi d'hégémonie et de pillages organisés de nos ressources par la France.

Avec vigilance et engagement, le Peuple du Mali, debout sur les remparts, est plus que déterminé à s'approprier de sa souveraineté pleine et entière afin de léguer à la postérité, un Mali uni, fort et prospère ! Ce combat de l'honneur et de la dignité ne vient que de commencer !

Dr. Allaye GARANGO, enseignant
chercheur ENSup – Bamako
Source : Le Pélican

Réinventer l'école de la République : La solution salubre à la récurrence des crises multidimensionnelles !

Ébauche l'homme et l'éducation l'achève », l'école est le point d'ancrage de cette éducation. Et si la récurrence des crises multidimensionnelles que connaît notre pays a plusieurs origines, le manque d'élites responsables et de leaders patriotes en sont les causes principales. Or, ce manque cruel de citoyens de Haut niveau et empreint de PATRIOTISME est en grande partie dû à une dégringolade du système éducatif.



Dans ces conditions, face à une multitude de causes intrinsèques, quelle solution miracle peut-on préconiser ? L'échec cuisant des mécanismes de réconciliation des maliens et résolution des crises socio-politiques (Espace d'Interpellation Démocratique, Dialogue National...) n'était-il pas prévisible en raison de la rupture du lien entre

la gouvernance et la recevabilité ? Ce lien, créé par la confiance témoignée par le peuple envers les élus et renforcé, en temps normal, par la conscience professionnelle des élites de la nation, est très lâché désormais. Que faut-il pour le rétablir ? Des solutions de contournement sont à l'étude. On nous expérimentera bientôt le mé-

canisme de la REFONDATION. À vrai dire, cette notion est si vague et imprécise que même ceux qui la suggèrent ont du mal à en préciser le contenu exact et la mettre en œuvre. Mais il est certain, qu'à l'instar des autres mécanismes déjà testés, sans vouloir être pessimiste, la tentative de REFONDATION se soldera par un échec. Nul ne le souhaite ! Toutefois, compte tenu des circonstances qui prévalent, plus de 700 écoles fermées et une décennie de tentative de sauvetage des années scolaires et non de l'ECOLE, le pronostic paraît de plus en plus évident. On ne peut refonder un État dont les instances de socialisation sont en panne sèche.

Nous suggérons quelque chose d'évident ! Il faut réinventer l'ECOLE malienne afin qu'elle reprenne sa place d'instance de socialisation. Il faut réinventer l'Ecole de la république pour que la jeunesse soit un vecteur de développement et non une bombe à retardement. Il faut réinventer l'école malienne pour que la relève soit capable de s'illustrer par le progrès (social, scientifique et humain). Les gouvernements successifs, depuis les années 2000, se sont focalisés sur les doléances de la classe politique divisée par une querelle partisane. Ils ont cherché à plaire aux magistrats et aux enseignants et ont politisé l'Association des Elèves et Etudiants du Mali (AEEM). Le piège s'est toujours refermé sur eux. Le résultat est là, la spirale des coups d'État !

Et parce qu'ils n'ont pas été courageux, pour entamer des réformes à l'envergure de l'Ecole de la république avec sincérité, ils ont failli. On ne peut refonder un État sans un système permettant la naissance d'une élite capable de prendre la relève avec responsabilité. Les cadres issus d'un système éducatif corrompu (depuis 1992) ne peuvent pas assumer, avec responsabilité, les charges et fonctions à eux confiées. Au contraire, le système est demeuré propice à la production d'élites animées par une sorte de désir de revanche à prendre. Les meilleurs projets sont élaborés au nom du peuple mais les retombées profitent toujours à un cercle restreint d'individus non méritants puisque les postes sont distribués par affinité et par camaraderie.

Il ne faut donc plus se leurrer ! L'école malienne doit être réinventée pour que, au-delà de l'instruction nécessaire pour la bonne marche de la démocratie, la génération future soit en mesure de porter le lourd projet d'une

nation reconstruite, en paix et prospère. Nous ne pouvons que lancer cet appel solennel aux autorités maliennes. Il faut réinventer l'Ecole malienne par la mise en place d'un système éducatif adapté pour :

-une sortie des chantiers battus et africaniser nos enseignements pour tenir compte de nos réalités. Le malien ne doit plus aller à l'école pour avoir un diplôme ou parler la langue du colon mais pour être compétitif sur un marché local, communautaire et de plus en plus globalisant. La suppression des Ecoles publiques, productrices de potentiels chômeurs, doit être une évidence.

-une réappropriation des valeurs ancestrales. Il est en effet de résoudre cette crise identitaire qui a causé la décrépitude de la morale républicaine. Le malien, entre les arabes et les occidentaux, se perd car il ignore son histoire. L'enseignement scientifique ou littéraire ne s'est pas enrichi des us et coutumes. Au contraire, on a cru bon de les ignorer par complexe d'infériorité. Or, nos savoir-faire ancestraux, notamment en médecine, auraient pu enrichir nos médecins, s'ils étaient intégrés aux programmes officiels.

-un affranchissement du peuple malien. C'est une erreur de croire, en 2021, qu'un peuple peut prétendre à la liberté alors même qu'il demeure sous dépendance économique d'au-



tres peuples. Le Mali étant un pays enclavé, néanmoins riche en ressources minières, seule une industrialisation peut permettre un essor économique favorable à son affranchissement du joug colonial. Et une industrialisation n'est envisageable qu'avec une refondation du système scolaire afin d'assurer la production d'une main d'œuvre qualifiée et capable d'ingénierie et d'ingéniosité. Sinon nos usines seront construites par des étrangers et ils as-

sureront la maintenance. Donc la sortie de la devise ne pourrait être évitée.

Vive la république !

Vive le Mali !

Dr DOUGOUNÉ Moussa

Professeur d'enseignement Supérieur
Consultant Formateur auprès des entreprises
et des banques

Source : Le Pélican



Sauvegarder le patrimoine culturel de Tombouctou : Le cri de cœur de l'écrivain, chercheur, notable, Sane Chirfi Alpha

« Les symboles sont pervertis, le patrimoine agressé, les mosquées désacralisées, les mausolées dépréciés, les cimetières méprisés... »

Ce que nous sommes en train de vivre n'est rien de moins qu'une perte de valeurs, de repères et comme le disait mon regretté grand frère l'anthropologue, chercheur, premier commissaire au tourisme du Mali, Filifing Sako, après tout ce qui s'est passé au Mali, " nous avons besoin d'un réarmement moral".

"L'UNESCO NE PEUT PAS FINANCER L'AMOUR DES TOMBOUCTIENS POUR LEUR PATRIMOINE", disait Ismaël Diadié Haïdara, l'écrivain et philosophe.

L'occupation de Tombouctou, le 1er avril 2012 a été un véritable choc, un coup de massue, nous croyions à un poisson d'avril, mais nous avons eu droit au plus amer des poisons. Pourtant, cela n'est pas arrivé sans signes, des signes que nous avons superbement ignorés. Il y avait une prolifération de mosquées et en 2006 pour la première fois il y a eu plus d'une mosquée de vendredi à Tombouctou. Dans les mosquées, des éléments de la Dawa islamique qui pêchaient à outrance, passant la nuit dans les mosquées, y faisant la cuisine. Des actes de banditisme, des braquages, le recul de la fréquentation touristique.

En 2008 des touristes sont enlevés au quartier Abaradjou en plein jour, un d'eux sera tué. En 2010, Dramane Baba Wangara initie le comité pour la correction des mœurs, se jette à l'eau et cette structure organise des assemblées générales dans tous les quartiers de la ville de Tombouctou couronnées par une mémorable assemblée générale le 10 juin à la place Sankoré. Des résolutions fortes concernant la dépravation vestimentaire, la consommation d'alcool, la prolifération des bars sont prises. Malgré l'engagement des autorités municipales, des leaders spirituels, les choses ne bougent pas, la marée sociale se poursuit. En 2012 avec l'occupation c'est presque un coup d'arrêt à toutes les dérives mais pas comme souhaité.



Dix mois plus tard Tombouctou est libérée mais se retrouve dans des chaînes plus lourdes avec une frénésie de rattrapage. Des défilés ininterrompus de mode féminine, la reprise des bars, la grande consommation d'alcool, de tramadol, la constitution de clans. Et c'est encore le patrimoine qui prend un grand coup avec comme summum, du jamais vu à Tombouctou, l'occupation de "djamanhana" (cimetière avec une histoire particulière) et de tous les djamanhana avec des rôtisseries, des PÂTISSERIES, des buanderies, des herberies et autres conneries.

Tombouctou dont la médina était exempte de chiens est devenue la ville des 3333 chiens entretenus en meutes et hordes par des enfants mineurs qui s'adonnent à toutes sortes de pratiques. Les symboles sont pervertis, le patrimoine déprécié, agressé. Et les mosquées sont désacralisées, les mausolées dépréciés, les cimetières méprisés, les valeurs deviennent la risée pour des gens qui ont d'autres visées. Du coup il y a un élan farouche à faire mentir certaines convictions. À Tombouctou il est dit "qu'on a beau aimer la nourriture pour autant on ne peut se résoudre à manger sa

propre langue", "les Méhounayeurs" (ce qui sont en quête de la pitance quotidienne) balaient cela d'un revers de patte; il est dit aussi "que si le bois de cimetière pouvait générer un quelconque bonheur, l'étranger ne le trouverait point pour se l'approprier", encore balayé d'un coup de pied, à l'intérieur des cimetières on mène toutes sortes d'activités, on offre et on consomme de la viande grillée saupoudrée de poudre d'os de saint (n'est - ce pas Fataouma Harber, la bloggeuse de Tombouctou ?). Il est dit aussi quand une assemblée est silencieuse "sommes- nous donc à une maison funéraire ?" balayé aussi parce que rien ne distingue plus les funérailles du mariage à Tombouctou. La liste est longue, très longue et nous continuons malheureusement à descendre. Il faudrait pourtant que nous croyions en notre patrimoine, il est exceptionnel, Tombouctou est devenue une reine enchaînée et seules les "Tombout'idjé" (les enfants de Tombouctou) peuvent briser ses chaînes.

Sane Chirfi Alpha
Source : 22 Septembre

Situation du convoi militaire français : Le gouvernement burkinabé peine à convaincre



La lutte contre le terrorisme est une affaire de tous les Burkinabés, de notre armée nationale. Il ne faut pas qu'on se trompe d'ennemi car la France est toujours intervenue à nos côtés lorsque nous lui avons fait la demande [...]. Le convoi militaire français est toujours sur le territoire burkinabé. Nous travaillons à ce que ce convoi quitte notre pays. Nous demandons à la population de Kaya de faire confiance au gouvernement ». C'est en ces termes, que le ministre burkinabé des affaires étrangères, Alpha Barry, s'est adressé à la population burkinabé à travers un point de presse, animé le 24 Novembre dernier. Depuis quelques jours, en effet, un convoi militaire français est bloqué par des manifestants en colère dans la région de Kaya. Ceux-ci accusent la France de collaborer avec les terroristes, en tout cas, l'inefficacité de sa présence militaire eu égard à la persistance de l'insécurité au Sahel. Ce blocage de convoi a entraîné des violences, qui se soldées par des blessés, côté manifestants.

Aux premières heures de la « crise », le gouverneur de la région du Centre Nord, Casimir Segueda, est allé à la rencontre des manifestants pour tenter de calmer le jeu. En vain. La déclaration du ministre Barry, donc, s'inscrit dans une nouvelle tentative d'apaisement entamée par les autorités burkinabé. Cependant, tout porte à croire que les déclarations du ministre sont mal reçues. D'une manière générale, les populations reprochent au

gouvernement un manque de communication et une tardivité dans les réactions.

« Depuis le début de cette crise aucune haute autorité n'a eu le courage de s'assumer et aller décanter la situation. La situation est grave et peut dégénérer à tout moment vu les mouvements ici et là actuellement. On a laissé un "pauvre" gouverneur aller laisser ses plumes dans une situation qui le dépasse ! Il y a urgence de résoudre cette crise au plus vite pour que le convoi quitte le pays rapidement. Il a fallu que la situation se complique pour que vous acceptiez dire que la France nous aide régulièrement. Qu'attend le gouvernement ? Une crise dans la crise ? [...] La seule solution : parler vrai aux populations ! », a réagi un internaute.

Par ailleurs, le gouvernement Burkina a sus-

pendu la connexion mobile pour 96 heures à compter du Samedi. Et selon les informations qui nous parviennent, cette suspension est prolongée à compter de ce mercredi pour encore 96 heures.

Selon Ousseini Tamboura, porte-parole du gouvernement burkinabé, cette suspension d'Internet est motivée par des motifs d'ordre public. « Le programme d'inhumation de nos combattants parce que la situation de Inata a été très durement vécue... Nous avons pensé que notre nation avait besoin d'un silence ... où on va puiser toutes nos forces morales pour...encaisser le coup afin de ...dignement enterrer nos soldats. Cette restriction [d'Internet] est nécessairement liée à cela ». Autrement dit, selon M. Tamboura, il n'y aurait pas de lien entre la situation à Kaya et la coupure de la connexion mobile. On est quand même troublé par la coïncidence. Encore que par le passé, le gouvernement n'avait pas eu besoin de suspendre la connexion pour enterrer des morts. Allez comprendre. Espérons que cette suspension ne mettra pas le feu aux poudres.

Dans le même temps, le Maire de Ouagadougou - dans une correspondance adressée aux responsables de la gendarmerie et de la police - leur demande de prendre des dispositions contre d'éventuelles manifestations non-déclarées. Affaire à suivre !

Malik Wogo



Interpol : Le Général Emirien al-Raisi, accusé de torture, élu président

Le Général Emirien Ahmed Nasser al-Raisi, visé par plusieurs plaintes pour « torture » en France et en Turquie, a été élu, jeudi 25 novembre à Istanbul, président d'Interpol. C'est ce qu'a annoncé l'agence de coopération policière.

■ M. Ahmed Nasser al-Raisi [...] a été élu au poste de président », a indiqué Interpol sur Twitter. La fonction de président est essentiellement honorifique – le vrai patron de l'organisation étant son secrétaire général –, mais des organisations de défense des droits de l'homme et des élus européens s'étaient opposés à l'élection de M. al-Raisi, estimant qu'elle porterait atteinte à la mission d'Interpol. Le général émirien a mené une campagne de lobbying intense auprès des 194 membres d'Interpol, son pays est le deuxième contributeur de l'organisation. Le président d'Interpol, désigné pour quatre ans, occupe ses fonctions à temps partiel et de façon bénévole et conserve ses fonctions

dans son pays d'origine. C'est le secrétaire général Jürgen Stock, renommé pour un second mandat de cinq ans en 2019, qui assure la gestion des affaires courantes.

Pour autant, nombre d'observateurs s'inquiètent d'une arrivée de M. al-Raisi, qui dirige l'appareil sécuritaire aux Émirats Arabes Unis, à la présidence de l'organisation. « Nous sommes profondément convaincus que l'élection du général al-Raisi porterait atteinte à la mission et à la réputation d'Interpol et affecterait lourdement la capacité de l'organisation à s'acquitter efficacement de sa mission », écrivaient mi-novembre, à la présidente de la Commission européenne Ursula Von der Leyen, trois députés européens dont Marie Arena, pré-

sidente de la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen.

Plusieurs plaintes d'ONG

En octobre 2020, dix-neuf ONG, dont Human Rights Watch (HRW), s'inquiétaient déjà du choix possible du général émirien, « membre d'un appareil sécuritaire qui prend systématiquement pour cible l'opposition pacifique ». En parallèle, plusieurs plaintes pour « torture » contre M. al-Raisi ont été déposées ces derniers mois en France, où siège l'organisation, et en Turquie, pays hôte de l'Assemblée générale qui se tient à Istanbul depuis mardi. L'ONG Gulf Centre for Human Rights (GCHR) accuse dans l'une de ces plaintes le général émirien d'« actes de torture et de barbarie » contre l'opposant Ahmed Mansoor, détenu depuis 2017 dans une cellule de 4 m² « sans matelas ni protection contre le froid », ni « accès à un médecin, à l'hygiène, à l'eau et aux installations sanitaires ». Ces procédures n'ont pas abouti jusqu'ici.

Source : RFI avec AFP



Violence basée le genre en RCI : Plus de 400 Abidjanaises tuées par leur conjoint en 2020, selon une ONG ivoirienne

Aujourd'hui 25 novembre marque la Journée internationale contre les violences faites aux femmes. Violences de toutes sortes : conjugales, sexuelles, morales... Si la vague #MeToo n'a pas envahi l'Afrique, de plus en plus de mouvements féministes s'organisent pour défendre leurs droits. Comme en Côte d'Ivoire par exemple, où des organisations ont recensé plus de 2 000 cas de violences ces deux dernières années pour la seule ville d'Abidjan, la moitié étant des viols.



Selon le rapport de l'ONG ivoirienne Citoyennes pour la promotion et la défense des enfants, femmes et minorités (CPDEFM), la pandémie de Covid-19 a contribué en 2020 à une forte hausse des violences sexuelles, environ 30 % des cas signalés dans six communes d'Abidjan.

Mais la crise sanitaire est loin d'être responsable de ces oppressions sexistes, selon Désirée Dénéo, secrétaire générale de la Ligue ivoirienne des droits des femmes : « Ca peut être une femme qui habite à Cocody, un quartier huppé d'Abidjan, ou une femme qui habite dans un village, à 600 km d'Abidjan, les violences sont partout. Elles sont banalisées et

souvent passées sous le prétexte de la tradition, de la religion. On n'en parle pas forcément. »

Fondée en 2019, la Ligue accompagne aujourd'hui 500 femmes victimes de violences, la moitié ayant subi un viol. Et d'après l'enquête de l'ONG partenaire CPDEFM, plus de 400 Abidjanaises sont mortes sous les coups de leur conjoint l'an dernier. Et il n'existe aucun véritable centre pour accueillir les victimes en sécurité.

« Bon nombre de femmes qui partent de foyers violents ne portent pas plainte. Très souvent, on les accompagne socialement, psychologiquement aussi, donc mettre à leur disposition

des moyens pour pouvoir se payer un loyer si elle n'avait nulle part où aller », poursuit Désirée Dénéo.

La responsable regrette surtout le manque de volonté politique dans la protection des femmes et l'élargissement de leurs droits, comme celui à un avortement hors viol et inceste. À l'occasion de la Journée internationale, la Ligue lance une tournée nationale d'actions et de sensibilisation sur les violences faites aux femmes.

Source : RFI

Ligue des champions UEFA : Salah et Haller toujours plus haut

Sébastien Haller a marqué ses huitième et neuvième buts en phase de groupes de la Ligue des champions 2021-2022, ce 24 novembre avec l'Ajax Amsterdam face à Besiktas (2-1). L'attaquant ivoirien continue d'impressionner. L'Égyptien Mohamed Salah a également été buteur avec Liverpool face au FC Porto (2-0).

GROUPE A

FC Bruges (Belgique) – RB Leipzig (Allemagne) 0-5

Le Franco-Congolais Christopher Nkunku s'est offert un doublé et semble se rapprocher inexorablement d'une première convocation en équipe de France... Dans les rangs du FC Bruges, le Ghanéen Kamal Sowah a concédé un penalty. L'Angolais Clinton Mata et le Franco-Congolais Stanley Nsoki ont également été à la peine avec le club belge.

Manchester City (Angleterre) – Paris Saint-Germain (France) 2-1

L'ailier algérien Riyad Mahrez n'a pas marqué, cette fois, face au PSG mais il a été un poison quasi-constant pour la défense parisienne. Côté PSG, le Sénégalais Idrissa Gana Gueye s'est battu avec beaucoup d'abnégation au milieu de terrain, tandis que le latéral marocain

Achraf Hakimi s'est surtout signalé en sauvant un ballon sur sa ligne.

GROUPE B

Liverpool FC (Angleterre) – FC Porto (Portugal) 2-0

L'Égyptien Mohamed Salah s'est débarrassé du Nigérian Sanusi Zaidu pour inscrire son sixième but avec Liverpool en C1, cette saison. Le Sénégalais Sadio Mané aussi aurait pu marquer mais sa réalisation a été invalidée pour un hors-jeu très limite. A l'autre bout du terrain, la charnière centrale des Reds formée par le Franco-Malien Ibrahima Konaté et Joël Matip a affiché une certaine fébrilité, le Camerounais ayant même failli scorer contre son camp. Côté Porto, outre donc Sanusi, le Congolais Chancel Mbemba a également vécu une soirée difficile.

Atletico de Madrid (Espagne) – AC Milan (Italie) 0-1

D'un centre bien travaillé, l'Ivoirien Franck Kessié a servi Junior Messias pour un but et une victoire cruciale dans la lutte pour la deuxième place du groupe B, derrière Liverpool. Le Franco-Congolais Pierre Kalulu était également titulaire dans les rangs milanais, tandis que le Centrafricain Geoffrey Kondogbia a fait son apparition à la 81e pour l'Atletico.

GROUPE C

Besiktas (Turquie) – Ajax Amsterdam (Pays-Bas) 1-2

Et de neuf buts pour Sébastien Haller durant cette Ligue des champions 2021-2022 ! Jusqu'où ira l'attaquant ivoirien de l'Ajax, entré en jeu face à Besiktas ? Ses deux reprises à bout portant n'étaient certes pas les plus difficiles ni les plus décisives (Amsterdam était déjà qualifiée au coup d'envoi et le club turc éliminé). Mais cela lui a permis de rejoindre le Polonais Robert Lewandowski, en tête du classement des buteurs. Et d'ôter par ailleurs un poids à son coéquipier marocain Noussair Mazraoui qui a provoqué un penalty (faute de mains) en faveur des Stambouliotes. Penalty transformé par l'Algérien Rachid Ghezzal. Le Camerounais André Onana n'a pu le stopper mais le gardien a néanmoins été globalement solide durant cette rencontre plaisante. Rencontre à laquelle le Franco-Camerounais Georges-Kevin Nkoudou a également pris part dans le camp de Besiktas.

Sporting Portugal (Portugal) – Borussia Dortmund (Allemagne) 3-1

Le Franco-Ivoirien Dan-Axel Zagadou a écopé d'un carton jaune un peu injuste avant de concéder un penalty face au Sporting du Marocain Zouhair Feddal.

GROUPE D

Inter Milan (Italie) – Shakhtior Donetsk (Ukraine) 2-0

Aucun Africain n'a disputé ce match.

Sheriff Tiraspol (Moldavie) – Real Madrid (Espagne) 0-3

Le club moldave a subi la loi du Real malgré l'énergie du Malien Adama Traoré, celle du Ghanéen Edmund Addo et l'entrée en jeu du Guinéen Momo Yansané.

Source : RFI





Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous ferez tout pour éviter d'assumer vos responsabilités et vous ne vous impliquerez pas dans vos tâches. Votre esprit est rêveur et vous ferez semblant de vous activer sur votre ordinateur en espérant que personne ne s'en aperçoive.

Des imprévus sont fort probables, il pourrait s'agir d'une prime qu'on vous avait promise, mais qui n'arrivait pas. Vous avez des chances de la toucher maintenant. Si au contraire, il s'agit de fuite de capitaux, vous choisirez de ne pas y penser et d'attendre des jours meilleurs.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous avez peut-être besoin de temps pour vous imposer, mais quoi qu'il arrive, aujourd'hui, la chance est tournée vers vous. Vous ne pouvez pas ignorer les signaux que les astres vous envoient. On vous sollicite. Vous montrez vos talents.

Vous pourriez commencer à investir dans l'immobilier, vos idées bien arrêtées vous permettent de penser à l'avenir et à celui de vos proches. Vous redoublez d'efforts pour parvenir jusqu'à une situation confortable et agréable.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Mars entre dans le domaine du travail et son bon aspect à Jupiter est des plus prometteur. Il vous apporte un esprit d'entreprise plein d'énergie et avec lui une belle réussite. Peut-être même une promotion ou un changement de poste pourrait arriver.

Vous ressentez un peu d'inquiétude au sujet de vos finances. Ne vous faites pas de souci, ce ressenti est passager. Votre intuition vous valorise et vous avez tout bon quand il s'agit d'investissements financiers ! Pas de crainte à avoir à ce sujet.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vos activités n'apportent guère de satisfaction. Vous le savez depuis longtemps, mais il faut franchir le pas. Un collègue peut vous donner une adresse pour une nouvelle orientation. L'appréhension de ne pas y parvenir vous anime. Reprenez confiance en vous !

L'un de vos parents vous appuie. Vous appréhendez un reproche sur votre gestion financière. Du bon sens et du bricolage peuvent vous faire gagner des économies. Ne soyez pas stressé. Les revenus stables continuent de vous assurer une entrée profitable.



Lion (22 juillet - 23 août)

Des tracas au bureau pourraient bien vous mettre un peu la tête à l'envers. Il pourrait y avoir certains de vos collègues qui vous cherchent des ennuis par jalousie ou ambition. Vous pourriez répondre par de la colère et prononcer des paroles que vous pourriez regretter. Avec Uranus en aspect difficile à Mars, vous pourriez avoir des revers de fortune ou des pertes d'argent. Vous ne pouvez pas gagner sur tous les fronts à la fois. Certains pans de vos vies sont sous l'influence positive des astres et d'autres sont moins favorisés. C'est la vie.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Votre grand sens de l'organisation permet de mettre à jour vos dossiers. La journée est intéressante sur le plan du travail, vous réussissez à développer vos projets en toute confiance. Vous pouvez compter sur le soutien de certaines personnes.

Les astres vous indiquent quelques bons plans pour vivre mieux et à meilleur coût. Si vous souhaitez un quotidien plus confortable ou si vous envisagez faire fructifier votre argent, les conseils que l'on vous donne sont à prendre au sérieux.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Malgré une humeur du jour un peu excessive, tout va bien au travail ! Vous êtes toujours autant apprécié. Attention tout de même à ne pas trop vous lancer dans des problèmes imaginaires. Ne cherchez pas à vous démarquer, restez vous-même.

En ce moment, vos finances vont et viennent ! Vous ne vous privez pas et vos investissements vous rapportent ! Tout va bien, mais soyez tout de même vigilant. Ne dépensez pas plus que vous ne gagnez, vous pourriez le regretter ! Restez dans le contrôle.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Les activités en cours apportent des satisfactions. Vous pouvez influencer vos collaborateurs. La complicité est grande et la confiance revient. Si vous devez signer un contrat, lisez bien entre les lignes ! La méfiance est conseillée pour tout contrat.

Les frais actuels vous incitent à changer de poste. Vous désirez gagner davantage de revenus. Une démarche pour changer de poste est amorcée. Mais soyez vigilant. Ne signez pas de contrat sans l'avoir lu attentivement. Il pourrait y avoir des déceptions !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vous aurez sûrement du mal à vous concentrer sur vos tâches quotidiennes et il se peut que vous fassiez quelques erreurs. Des aléas troublants et déstabilisants peuvent se succéder et vous causer un peu de stress.

Un changement positif pourrait bien se profiler. Une situation bloquée avec votre banque par exemple pourrait trouver subitement un dénouement favorable. Vos efforts et votre patience vous apportent enfin ce que vous souhaitez.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous manquez d'organisation aujourd'hui, du coup vous partez dans tous les sens, vous avez du mal à planifier vos rendez-vous. Votre efficacité n'est pas au top, vous avez connu mieux. Avant de craquer, demandez l'aide de quelqu'un. Préparez-vous à subir quelques petites difficultés financières. Il suffit d'une baisse au niveau de votre salaire ou d'une dépense imprévue, et votre budget fait la tête. Cette situation peut vous contrarier. Vous cherchez des solutions de repli.



Verseau (20 janvier - 19 février)

La position de Mercure dans le domaine professionnel apporte une aisance inhabituelle et favorise grandement les contacts. Mais attention, car un mauvais aspect à Uranus pourrait venir un peu gâcher ces facilités avec un esprit rebelle inapproprié !

Vous pourriez être amené à vous inquiéter au sujet de vos finances plus que d'habitude. Vous vous interrogez sur les choix que vous avez faits à ce sujet, et pourriez même avoir quelques doutes. Mais pas d'inquiétude, ils disparaîtront vite !



Poisson (19 février - 21 mars)

Pour garder votre poste, des efforts sont à faire. La routine dans vos tâches est pénible à supporter. Les collègues apparaissent hypocrites. Vous désirez balayer tout cela. Mars en Scorpion vous aide à passer le cap ! Lisez bien les propositions nouvelles.

Il faut compter sur des économies. Mars en Scorpion vous rend un panier percé ! Gare aux dépenses les plus folles. Des coups de coeur multiples arrivent. Ils concernent votre véhicule et des accessoires. Le salaire sitôt arrivé, il disparaît dans divers achats.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23